



Conditions générales de participation au système Campcard ADAC de l'PiNCAMP GmbH pour 2024 - Février 2024

En participant au système Campcard ADAC, vous acceptez, en tant que gérant du camping ou de l'aire de camping-cars, les dispositions et obligations suivantes.

Dispositions générales :

relatives à la participation (pour les campings et aires de camping-cars)

- La participation au système Campcard ADAC est gratuite.
- La réduction s'applique obligatoirement à un minimum de 50 jours par saison, répartis sur un maximum de 4 périodes de promotion choisies librement pour chaque année civile.
- Les détenteurs de la Campcard ADAC doivent également pouvoir réserver à l'avance.
- Le droit à la publication de l'offre du gérant ne peut être garanti.
- En cas de non octroi des avantages garantis par la Campcard ADAC, l'ADAC Camping GmbH se réserve le droit d'exclure le gérant concerné des publications de l'ADAC Camping GmbH.

relatives à l'offre (pour les campings)

- L'offre se présente sous la forme d'un pourcentage de réduction sur le prix de la nuitée et est valable pour les clients dès la première nuit.
- L'offre est valable soit pour les emplacements, soit pour la location d'un hébergement tout équipé ou les deux.
- La réduction s'applique à tous les emplacements et/ou hébergements locatifs tout équipés.
- Il est possible d'appliquer les pourcentages de réduction suivants :
 - 15 %
 - 20 %
 - 25 %
 - 35 %
 - 50 %
- Les campings peuvent sélectionner une réduction différente selon la période de l'offre.
- Le prix réduit par nuit comprend au minimum les frais de location de l'emplacement et les éventuels frais pour les personnes séjournant sur l'emplacement.

- Il est également possible de proposer les réductions « Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans » et « Gratuit pour les chiens ».
- Les services supplémentaires non compris (tels que l'électricité ou les douches) peuvent éventuellement faire l'objet d'une réduction en appliquant les mêmes pourcentages. La publication de ces réductions supplémentaires dans les produits ADAC Camping | PiNCAMP est exclue.

relatives à l'offre (pour les aires de camping-cars)

- Les gérants peuvent choisir une ou plusieurs des options suivantes :
 - un pourcentage de réduction sur les périodes sélectionnées, dans la mesure où des coûts s'appliquent généralement à la nuitée sur l'aire de camping-cars
 - la réduction « Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans », dans la mesure où des coûts s'appliquent généralement aux enfants sur l'aire de camping-cars
 - la réduction « Gratuit pour les chiens », dans la mesure où des coûts s'appliquent généralement aux chiens sur l'aire de camping-cars
 - des services personnalisés offerts ou des avantages
- Il est possible d'appliquer les pourcentages de réduction suivants :
 - 15 %
 - 20 %
 - 25 %
 - 35 %
 - 50 %
- Le prix réduit par nuit comprend au minimum les frais de location de l'emplacement et les éventuels frais pour les personnes séjournant sur l'emplacement.

Conditions pour les détenteurs de la Campcard ADAC :

- Les avantages s'appliquent à tous les détenteurs d'une Campcard ADAC (imprimée/numérique) en cours de validité.
- La Campcard ADAC doit être indiquée lors de la réservation et présentée au début du séjour.
- La Campcard ADAC n'est valable qu'avec le nom complet du détenteur et sa signature au dos.
- La Campcard ADAC numérique de l'application ADAC Camping- und Stellplatz App nécessite le nom complet. Elle n'est pas transférable et est valable pour l'année (y compris le mois de janvier de l'année suivante).